



Distr. générale
10 novembre 2020

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (en ligne), 22–26 février 2021*

Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/4 sur les moyens de relever les défis environnementaux grâce à des pratiques commerciales durables

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. Dans sa résolution 4/4 sur les moyens de relever les défis environnementaux grâce à des pratiques commerciales durables, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié la Directrice exécutive du PNUE, en collaboration avec d'autres organismes et des partenaires des Nations Unies, de continuer à favoriser le développement des compétences, en particulier pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, afin de promouvoir des modes de production durables, y compris la production propre et la symbiose industrielle, afin d'améliorer leur rentabilité, leur productivité et l'utilisation rationnelle des ressources. Elle a également prié la Directrice exécutive, en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, les partenaires, les parties prenantes et le secteur privé, de continuer d'aider les pays, en particulier les pays les moins avancés, à recueillir et à diffuser des données et des informations sur les bonnes pratiques afin de permettre la prise de décisions éclairées, la sensibilisation, la mise en réseau et le partage de connaissances en ce qui concerne le développement de l'économie verte ; et de promouvoir la coopération, y compris les partenariats, et de soutenir les programmes d'incubation aux fins de la conservation des habitats écologiquement uniques et riches en biodiversité, tout en favorisant des moyens de subsistance durables. L'Assemblée pour l'environnement a en outre prié la Directrice exécutive d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes qui stimulent la reproduction, transposent à plus grande échelle les solutions et technologies novatrices, et facilitent l'adoption d'approches commerciales durables, notamment les pratiques commerciales vertes, s'il y a lieu, et de mettre au point des orientations, des outils et des mécanismes facilitant le renforcement des capacités et la sensibilisation afin d'aider les États membres à promouvoir des pratiques commerciales durables, notamment en collaborant avec

* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue le 8 octobre 2020 et lors de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents tenue le 1^{er} décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée devrait être ajournée le 23 février 2021 et reprendre en présentiel en février 2022.

** UNEP/EA.5/1/Rev.1.

le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Enfin, elle a prié la Directrice exécutive de lui faire rapport, à sa cinquième session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution.

2. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne le rôle joué par les entreprises durables dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et souligne la nécessité d'élaborer des politiques macroéconomiques et sectorielles porteuses, ainsi que d'étoffer et de renforcer les programmes qui facilitent l'adoption de solutions novatrices et d'approches commerciales durables et favorisent la disponibilité de mécanismes financiers appropriés. Il reconnaît le rôle important que joue le développement des compétences des entreprises, en particulier des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, dans la promotion de modes de production plus durables, et souligne la pertinence des travaux réalisés dans le cadre des initiatives nationales, régionales et mondiales de promotion des entreprises durables, notamment le Programme pour une production propre et économe en ressources et les programmes SWITCH Africa Green, SWITCHMed et SWITCH-Asia.

I. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/4

A. Orientations et outils

3. Le PNUE a redoublé d'efforts pour renforcer sa stratégie d'éco-innovation, qui aide les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), à transposer à plus grande échelle les solutions novatrices et les nouveaux modèles d'activité afin de promouvoir des modes de production durables, y compris la production propre¹. Dans le cadre de cette stratégie, le PNUE œuvre avec les États membres à la promotion des politiques en faveur de pratiques commerciales durables, une place importante étant accordée à la coopération tout au long de la chaîne de valeur. Le PNUE met actuellement à la disposition des entreprises (y compris des PME), intermédiaires techniques et États membres des outils, tels que son manuel d'éco-innovation et des orientations spécifiques portant sur les chaînes de valeur respectives des secteurs de l'agroalimentaire, des produits chimiques et de la métallurgie, des vidéos d'apprentissage, des exemples de réussite et des publications sur les arguments économiques en faveur de l'éco-innovation, le rôle de la technologie et l'intégration de l'éco-innovation dans les politiques. Il assure, via son site Web sur l'éco-innovation², qui fait également office d'outil didactique pour les entreprises durables, la promotion de ces outils, qu'il a par ailleurs intégrés au portefeuille du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

4. Le PNUE s'emploie actuellement à produire d'autres orientations spécifiques faisant fond sur la stratégie d'éco-innovation pour les chaînes de valeur des secteurs de l'électronique, des matériaux de construction et du textile. Il travaille, pour ce faire, en partenariat avec le Forum mondial sur les ressources, l'organisation Bioregional et les centres nationaux pour une production propre de Colombie et du Sri Lanka.

5. En complément de la stratégie d'éco-innovation, le PNUE est en train de se doter, par le biais de son Initiative sur le cycle de vie, de capacités accrues pour comprendre et appliquer la réflexion et les approches axées sur le cycle de vie, dont celle d'éco-innovation. En plus de l'appui apporté sur le terrain aux PME, il a rassemblé, sur le site Web de l'Initiative sur le cycle de vie³, des ressources considérables, notamment des modules de formation autonome en ligne à la réflexion axée sur le cycle de vie dans les entreprises, ainsi que des modules d'auto-évaluation permettant aux entreprises de déterminer leur niveau de maturité sur le plan de la gestion du cycle de vie et de choisir des approches adaptées.

¹ L'éco-innovation est le développement et l'application d'un modèle d'entreprise découlant d'une nouvelle stratégie commerciale, auquel a été incorporée la durabilité pour l'ensemble des opérations commerciales sur la base d'une réflexion axée sur le cycle de vie et en coopération avec les partenaires sur toute la chaîne de valeur. Elle implique un ensemble de modifications ou de nouvelles solutions coordonnées pour les produits (marchandises/services), les processus, l'approche du marché et la structure organisationnelle pour des performances et une compétitivité accrues de l'entreprise (http://unep.ecoinnovation.org/wp-content/uploads/2017/09/BCForEI_FR.pdf).

² <http://unep.ecoinnovation.org/>.

³ <https://www.lifecycleinitiative.org/>.

6. Le PNUE soutient les efforts d'élargissement de l'impact de ses programmes d'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources visant les PME et de ceux d'autres organisations en poursuivant l'élaboration d'une nouvelle solution intégrée d'écologisation des opérations (I-GO) gérée par la Plateforme de l'industrie verte du Partenariat de connaissances sur la croissance verte, établi sous l'égide du PNUE⁴. La solution I-GO s'attache à mettre en pratique les connaissances et à se servir des intermédiaires clefs des PME (par exemple, les grandes entreprises intervenant dans les chaînes d'approvisionnement des PME, les centres nationaux pour une production propre et les associations professionnelles) comme moyen d'atteindre un grand nombre de PME. Elle sera bâtie autour d'un outil d'évaluation rapide qui proposera aux PME des recommandations sur mesure pour les aider à rendre leurs activités plus respectueuses de l'environnement et des liens donnant directement accès aux bonnes pratiques et aux services d'appui au niveau national. À compter du premier trimestre 2021, le PNUE soutiendra la réalisation d'études pilotes de la solution I-GO dans des régions et pays clefs où il s'emploie activement à offrir aux entreprises des programmes d'utilisation rationnelle des ressources, notamment en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Europe de l'Est.

7. Le PNUE, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, a révisé le cadre d'évaluation des résultats du Fonds d'investissement pour l'agriculture et le commerce en Afrique (AATIF)⁵ axé sur les sociétés d'investissement direct et intermédiaire, et a mis à jour la stratégie de renforcement des capacités sociales et environnementales de l'AATIF, qui aide les entreprises à accéder à des financements verts en faveur de l'agriculture et du commerce en Afrique.

B. Développement des compétences

8. En utilisant les outils dont il dispose, y compris, à titre expérimental, ceux qui sont en cours d'élaboration, le PNUE continue d'appuyer le développement des compétences des intermédiaires techniques et des entreprises (y compris les PME, les entrepreneurs et les fabricants) en matière d'approches commerciales durables. Au nombre de ces approches figurent les modèles d'activité inédits ou novateurs, la conception de produits durables, l'information sur la durabilité des produits et l'écoétiquetage au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en Géorgie, au Mexique, au Paraguay et au Pérou. Plus de 100 entreprises ont reçu la formation nécessaire. Le PNUE collabore également avec la Banque africaine de développement, dans le cadre de sa série « Fashionomics Africa Masterclass », afin de sensibiliser les entrepreneurs rwandais et kenyans du secteur de la mode, en particulier ceux de sexe féminin, et d'aider à développer leurs compétences en matière d'approches commerciales durables, de circularité et d'utilisation rationnelle des ressources. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le PNUE a également formé des décideurs, des entreprises et des organisations de la société civile de Géorgie à l'éco-innovation et à l'utilisation rationnelle des ressources⁶.

9. En vue de répondre à la nécessité croissante de transférer les activités en ligne, le PNUE a entrepris d'élaborer un programme complet de formation en ligne sur l'éco-innovation et les nouveaux modèles d'activité afin de promouvoir des modes de production durables, y compris la production propre. Le programme regroupe les outils existants en un ensemble intégré qui permet aux entreprises, notamment aux PME, de déterminer plus facilement les outils et les solutions les plus appropriés. Le PNUE renforcera les capacités des entreprises dans différentes régions au moyen du programme en ligne, en collaboration avec le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables⁷, la Plateforme pour l'industrie verte et sa solution I-GO, et d'autres partenaires.

10. Le PNUE et l'École des cadres du système des Nations Unies ont conjugué leurs efforts pour élaborer un cours en ligne de cinq semaines sur « l'économie circulaire et le Programme 2030⁸ », axé sur la mise à profit des principes de circularité et des approches systémiques pour étudier les possibilités de revoir la conception des systèmes, produits et services afin de parvenir à un mode de vie durable pour tous. Ce cours s'adresse en priorité aux décideurs et fait intervenir des acteurs de la société civile, des organisations internationales et des milieux universitaires. Deux sessions ont été organisées en 2020, rassemblant plus de 400 participants.

⁴ <https://www.greenindustryplatform.org/>.

⁵ <https://www.aatif.lu/impact-measurement-framework.html>.

⁶ <https://www.eu4environment.org/>.

⁷ <https://www.oneplanetnetwork.org/>.

⁸ <https://www.unep.org/events/webinar/circular-economy-and-2030-agenda-5-week-online-course>.

11. Le PNUE et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont élaboré un cours autonome en ligne sur « la consommation et la production durables en Afrique⁹ », qui présente des études de cas sur les pratiques commerciales respectueuses de l'environnement en Afrique.

C. Adoption d'approches commerciales durables

12. Le PNUE fournit une assistance technique aux PME pour leur permettre de transposer à plus grande échelle les solutions novatrices. Une aide à la mise en œuvre de l'éco-innovation et des nouveaux modèles d'activité visant à promouvoir des modes de production durables, y compris la production propre et la détermination de l'empreinte écologique des produits, a été apportée à des entreprises établies au Guatemala (huile de palme), au Nicaragua (café) et au Pérou (exploitation minière), ainsi que dans le cadre du Réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour le suivi de l'empreinte écologique du café (dans 12 pays), et continuera d'être apportée en Colombie (électronique), en Géorgie, à Moldova, au Sri Lanka (matériaux de construction) et dans trois pays d'Afrique (textile), jusqu'en 2023. Par ailleurs, le PNUE est en train de se mettre en rapport avec les gouvernements de ces pays pour faciliter l'élaboration de politiques propres à stimuler l'adoption de pratiques commerciales durables ou le renforcement de celles qui existent.

13. Le PNUE fournit aux entreprises une assistance technique portant sur l'écoétiquetage et la manière de communiquer aux consommateurs des informations fiables sur les caractéristiques de durabilité des produits pour promouvoir des modes de consommation et de production durables. Une aide a été apportée à des entreprises établies dans six pays d'Amérique latine, à savoir le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Mexique et le Paraguay. Neuf entreprises ont bénéficié d'une assistance technique, auxquelles viennent s'ajouter six PME. Le PNUE prête main-forte à l'Alliance environnementale d'Amérique dans la mise en place, prônée par la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Mexique et le Paraguay, d'un programme régional d'écoétiquetage (*Sello Ambiental de América*). La certification de leurs produits dans le cadre de ce programme permettra aux entreprises de la région de mieux faire connaître leurs actions en faveur de la durabilité et de mieux informer les consommateurs. Le PNUE a également aidé le Réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour le suivi de l'empreinte écologique du café à réunir les principales parties prenantes des secteurs public et privé, notamment des PME, issues de 12 pays producteurs et exportateurs de café afin de convenir d'une approche et d'une méthodologie communes pour mesurer l'empreinte écologique du café. Afin de mettre en œuvre des pratiques de production durables et de réduire leur impact sur l'environnement, les PME s'appuient également sur une proposition commune de Règles de définition des catégories d'empreinte environnementale des produits et de lignes directrices à l'intention des producteurs de café pour mesurer l'empreinte écologique.

14. Le PNUE fournit une assistance technique aux entreprises de la chaîne de valeur du tourisme pour leur permettre de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de rationaliser leur utilisation des ressources, ainsi que d'améliorer la circularité des plastiques. À ce titre, les compétences de 94 entreprises du secteur touristique (49 hôtels de la République dominicaine et 45 hôtels ou organisateurs de congrès des Philippines, y compris des PME) ont été renforcées et le secteur privé a participé à l'élaboration de feuilles de route nationales afin de définir des indicateurs clefs pour faciliter la réalisation des objectifs en matière de climat et de développement durable. Dans le cadre de la *Global Tourism Plastics Initiative* (Initiative mondiale sur le tourisme et les plastiques), le PNUE et ses partenaires incitent les entreprises, les gouvernements et les autres acteurs du secteur touristique à prendre des mesures concertées et à montrer l'exemple en ce qui concerne la transition vers une utilisation circulaire des plastiques. En date du mois d'octobre 2020, 29 entreprises et organisations étaient devenues signataires de cette initiative, dont 13 de niveau mondial, 11 établies en Asie, 3 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 1 en Afrique et 1 en Europe.

15. Le PNUE a également œuvré en partenariat avec des pays d'Asie occidentale et en particulier de la région méditerranéenne¹⁰ afin d'inciter les entreprises à passer à des modèles économiques durables et circulaires. Par exemple, une municipalité d'Israël a créé un label vert destiné aux entreprises du secteur alimentaire qui adoptent un modèle commercial durable, et leur offre également des moyens de formation et la possibilité de renforcer leurs compétences. Une aide à la transformation des déchets en ressources et à la promotion des avantages économiques de l'utilisation rationnelle des ressources a également été apportée en Jordanie.

⁹ <https://www.unclearn.org/courses/sustainable-consumption-and-production-in-africa/>.

¹⁰ <https://switchmed.eu/>.

16. Le PNUE a apporté son concours à l'élaboration d'instruments de politique axés sur la création et le déploiement d'un environnement propice aux entreprises vertes en Afrique du Sud, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, à Maurice et en Ouganda¹¹.

17. Dans le cadre de la *Global Opportunities for Sustainable Development Goals initiative* (Go4SDGs, initiative sur les opportunités mondiales pour les objectifs de développement durable)¹², le PNUE entend élargir l'application des outils et stratégies d'appui aux PME qu'il a élaborés avec ses partenaires. L'initiative Go4SDGs vient d'être lancée, en collaboration avec des organisations telles que le Programme des Nations unies pour le développement, l'initiative SEED (Soutien aux entrepreneurs pour l'environnement et le développement), le Forum économique mondial, l'Organisation internationale du Travail et la Confédération syndicale internationale. Elle permettra de faire appel à 200 PME au cours de la période 2021–2022 pour faire progresser la circularité et améliorer l'accès au financement.

18. Le PNUE œuvre en partenariat avec des entités d'exécution nationales dans le cadre de toutes les activités de développement des compétences et d'assistance technique. Cette approche s'est avérée être un moyen efficace de stimuler le sentiment d'appropriation et de faire en sorte que le pays conserve les connaissances et les capacités acquises. Parmi les partenaires d'exécution figurent des membres du réseau mondial de production propre et économe en ressources (RECPnet)¹³ et d'autres intermédiaires techniques, des universités et des organisations de la société civile. En outre, le PNUE travaille en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires importants pour la région et le domaine d'intervention.

19. Le PNUE a créé un Groupe de la promotion de l'innovation en vue de stimuler les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile dans la reproduction et la transposition à plus grande échelle des solutions novatrices et approches commerciales durables existantes. Par l'entremise de ce groupe, il accélérera la mise au point de solutions environnementales novatrices à fondement scientifique en recherchant des solutions prometteuses, en soutenant l'élaboration de projets susceptibles d'être financés et en mobilisant des financements du secteur privé.

D. Bonnes pratiques et sensibilisation

20. Le PNUE aide les pays à recueillir et à diffuser des données et des informations sur les bonnes pratiques en matière de développement durable des entreprises, notamment en ce qui concerne les modèles d'activité durables, l'information des consommateurs, l'allongement de la durée de vie des produits et l'utilisation par les PME d'outils portant sur le cycle de vie accessibles via le site Web du PNUE sur l'éco-innovation¹⁴, le module d'information sur la durabilité des produits¹⁵, le module sur l'allongement de la durée de vie des produits¹⁶, le site Web de l'Initiative sur le cycle de vie¹⁷ et la Plateforme pour l'industrie verte¹⁸. Avec le soutien de partenaires et en collaboration notamment avec le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, le PNUE diffuse des informations et s'emploie à mieux faire connaître, au moyen de webinaires et d'autres événements, les outils reposant sur des approches axées sur le cycle de vie.

21. Dans sa fiche d'information sur les emplois verts¹⁹, le PNUE fournit des renseignements sur la contribution de ses outils au renforcement de la résilience des PME tout au long des chaînes de valeur. Sur cette base, il a entrepris d'évaluer l'impact à long terme de l'éco-innovation sur la rentabilité des entreprises, l'utilisation efficiente des ressources et la productivité, en se concentrant spécifiquement sur la manière dont les approches commerciales durables aident les PME à mettre en place des chaînes de valeur plus résilientes et à « reconstruire en mieux » après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les résultats de ces recherches seront publiés au début de 2021.

¹¹ <https://www.unep.org/switchafricagreen/>.

¹² <https://www.unenvironment.org/explore-topics/sustainable-development-goals/what-we-do/global-opportunities-sustainable>.

¹³ <https://www.recpnet.org/>.

¹⁴ <http://unep.ecoinnovation.org/>.

¹⁵ <https://www.oneplanetnetwork.org/consumer-information-scp/product-sustainability-information-hub>.

¹⁶ <https://www.oneplanetnetwork.org/consumer-information-scp/product-lifetime-extension-hub>.

¹⁷ <https://www.lifecycleinitiative.org/>.

¹⁸ <https://www.greenindustryplatform.org/>.

¹⁹ <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/32281/GJ.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

22. Dans le cadre du projet SWITCH Africa Green²⁰, le PNUE a organisé plusieurs forums régionaux en Afrique pour mettre en commun les bonnes pratiques, consolider les données et valider les rapports sectoriels sur le développement des entreprises vertes dans la région (couvrant des secteurs tels que le tourisme durable, la gestion intégrée des déchets, les procédés de fabrication verts et l'agriculture durable). Les recommandations issues de ces forums régionaux ont été consignées dans le communiqué de Kampala²¹.

E. Ressources pour l'application de la résolution

23. Un montant de 546 000 dollars provenant du Fonds pour l'environnement a été alloué aux activités décrites. Par ailleurs, l'Union européenne, les Gouvernements allemand, français, néerlandais, norvégien et suisse, le Fonds pour l'environnement mondial, les partenaires financiers de l'Initiative sur le cycle de vie et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte financent à hauteur de 4 200 000 dollars les activités menées en application de la résolution, ces fonds devant être versés entre mars 2019 et la fin de 2023.

II. Enseignements tirés de l'expérience

24. L'expérience²² a montré qu'il convient de mener de pair l'application concrète des pratiques commerciales durables dans les PME et les travaux au niveau des politiques pour créer un climat national permettant d'accélérer l'adoption et d'élargir la portée de ces pratiques. Il est nécessaire de se doter de cadres d'action plus solides et propices aux pratiques commerciales durables et de continuer de renforcer les capacités aux fins de l'élaboration et de l'amélioration de ces politiques porteuses. La collaboration interministérielle est essentielle pour créer un cadre favorable permettant de s'attaquer efficacement aux principaux obstacles à l'adoption d'approches commerciales plus durables et d'envoyer des signaux cohérents au secteur privé. La mise en place d'un tel cadre gagne également à s'accompagner d'une évaluation systématique des effets des nouveaux instruments de politique sur les PME, afin d'éviter de faire face à des compromis involontaires. Au nombre des instruments de politique qui peuvent être envisagés pour systématiser les approches commerciales durables figurent les programmes de responsabilité élargie des producteurs ; les lois sur les pratiques durables de passation des marchés publics fixant des quotas minimaux pour la passation de marchés avec des PME ; les exonérations fiscales accordées aux entreprises qui, par exemple, recyclent ou réutilisent des produits ; la réduction des taxes sur la valeur ajoutée pour les matériaux recyclés ; les réglementations sur la conception axée sur la durabilité ; la création d'instituts de formation professionnelle spécialisés dans la production durable ; et la révision des normes de performance.

25. De manière générale, les capacités ne sont toujours pas suffisantes pour définir et mettre en œuvre des pratiques circulaires et économes en ressources, en particulier au niveau des PME, d'où la nécessité de poursuivre et de transposer à plus grande échelle les programmes de développement des compétences ainsi que d'accélérer la mise en application des approches. On relève un certain manque de solutions novatrices en amont, de nombreuses interventions s'attachant à effectuer des « rafistolages en aval », à l'exemple du recyclage, plutôt qu'à modifier d'emblée la conception pour prolonger la durée de vie des produits ou faciliter la réparation.

26. Il faut renforcer la coordination entre les programmes existants de soutien aux PME et aux entreprises, qu'ils soient mis en œuvre par des organisations non gouvernementales, des organisations gouvernementales internationales, des gouvernements, des associations professionnelles ou d'autres organisations compétentes. Le renforcement de la coordination contribuerait à réduire les chevauchements d'activités et, surtout, à répondre à la nécessité manifeste pour les entreprises et les PME d'avoir accès à une base de données complète et à jour regroupant tous les services d'orientation et de soutien pertinents. Pour aider les entreprises et les PME à adopter des approches plus durables, il faut assurer des services d'orientation et de soutien ciblés et synthétiques sur l'utilisation rationnelle des ressources, et faire valoir les avantages économiques de ces approches.

²⁰ <https://www.unep.org/switchafricagreen/>.

²¹ https://www.nema.go.ug/sites/default/files/FINAL%20Kampala%20Communiqué_0.pdf.

²² Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du projet du PNUE sur l'utilisation rationnelle des ressources et l'éco-innovation dans les pays en développement et à économie en transition « *Resource Efficiency and Eco-Innovation in Developing and Transition Economies* », comme il ressort de l'évaluation finale du projet.

27. La communication d'arguments économiques solides en faveur des approches commerciales durables contribue de manière importante à leur adoption. La mesure des effets et avantages concrets que les programmes offrent aux entreprises et aux PME soutient les efforts déployés pour amener davantage d'entreprises à s'engager dans la transition vers des pratiques commerciales plus durables et plus respectueuses de l'environnement.

28. Le travail en partenariat avec le réseau RECPnet et en collaboration avec ses membres, qui agissent en tant qu'intermédiaires techniques nationaux dans le but d'apporter un soutien aux PME, s'est avéré être un moyen efficace de permettre une prise en main par le pays concerné et d'obtenir des résultats durables. L'expérience montre que ces intermédiaires techniques continuent d'aider les entreprises à adopter des pratiques durables après l'achèvement du projet et travaillent en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, y compris les gouvernements, à la création d'un environnement propice.

29. Les principaux obstacles à l'adoption de pratiques commerciales durables ont trait à l'accès des PME au financement en général et, plus particulièrement, aux instruments de financement qui répondent à leurs besoins, tels que le financement à petite échelle. Y remédier exige d'amener le secteur financier à reconnaître les avantages de ces investissements et à bien cerner les besoins de financement spécifiques aux PME, et de renforcer la capacité des PME à présenter des propositions bancables. L'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier a fait un premier pas dans cette direction en publiant, le 13 octobre 2020, son rapport intitulé « *Financing Circularity: Demystifying Finance for Circular Economies*²³ ». Ce rapport passe en revue les stratégies et les mesures que les institutions financières peuvent adopter pour accélérer le financement de la transition vers la circularité, et met en évidence les moyens par lesquels ces institutions peuvent gérer les risques ou les obstacles connexes et soutenir la mise à l'échelle des innovations et des possibilités offertes par les produits, les services et les instruments/investissements financiers.

III. Recommandations et mesures proposées

30. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être inviter les États membres i) à renforcer les cadres d'action propices aux pratiques commerciales durables et à la collaboration interministérielle, et ii) à consolider les mécanismes permettant d'accélérer le renforcement de leurs capacités d'élaboration et d'amélioration de ces politiques porteuses.

31. L'Assemblée souhaitera peut-être inviter les États membres i) à examiner les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs économies en utilisant la pandémie de COVID-19 comme une occasion unique d'intégrer l'utilisation rationnelle des ressources, l'éco-innovation et la circularité dans les instruments de politique, et ii) à noter que les plans de relance structurés visant à accélérer la transition vers une économie verte peuvent fortement inciter les entreprises, en particulier les acteurs les plus vulnérables des chaînes de valeur, y compris les petites et moyennes entreprises, à continuer de passer à des modèles d'activité plus durables et de renforcer leur résilience, et leur en donner les moyens.

32. L'Assemblée souhaitera peut-être i) encourager la prise en compte des savoir-faire traditionnels et locaux pour appuyer la recherche de solutions novatrices en amont, et ii) noter qu'il est nécessaire que toutes les décisions soient étayées par une approche selon les chaînes de valeur et une réflexion axée sur le cycle de vie afin de repérer les leviers d'intervention au plus grand impact et d'éviter de transférer la charge ailleurs.

33. L'Assemblée souhaitera peut-être noter qu'une plus grande coordination est nécessaire entre les programmes de soutien aux entreprises et inviter les États membres à continuer d'appuyer la solution I-GO, qui vise à renforcer la coordination entre les organisations afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, élément indispensable pour faciliter la mise en place d'une base de données centrale sur l'utilisation rationnelle des ressources à l'intention des entreprises et des PME.

34. L'Assemblée souhaitera peut-être inviter les États membres à renforcer le réseau RECPnet, dont la mise en œuvre et la promotion relevaient initialement du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et qui est ensuite devenu une entité indépendante tout en restant étroitement associé aux travaux du PNUE, notamment en sa qualité de partenaire de la Plateforme pour l'industrie verte.

²³ <https://www.unepfi.org/publications/general-publications/financing-circularity/>.

35. Enfin, l'Assemblée souhaitera peut-être i) appeler à l'intensification des efforts visant à créer un environnement propice aux investissements durables, et ii) encourager et soutenir la poursuite des travaux de recherche et des initiatives stratégiques visant à améliorer l'accès des PME au financement, notamment en facilitant l'accès de ces dernières aux financements publics afin d'exercer un effet de levier sur les ressources du secteur privé.
